

# La Poste organise la distribution des masques

Afin de préparer le déconfinement pour les entreprises, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances accélère la diffusion de masques « grand public » aux entreprises de moins de 50 salariés en confiant à La Poste la commercialisation et la distribution de 10 millions de masques lavables, correspondant à 200 millions d'utilisations uniques. Les commandes seront possibles pour les entreprises ressortissantes des réseaux des CCI et des CMA à partir du samedi 2 mai 2020 sur la plateforme : les entreprises de 10 à 49 salariés auront la possibilité de passer commande dès le 2 mai et les entreprises de moins de 10 salariés à partir du lundi 4 mai.

Retrouvez ici le communiqué de presse commun Etat / La Poste / CCI / CMA détaillant le dispositif global de la mobilisation du Groupe La Poste pour la distribution de masques sur tout le territoire, au service de l'Etat et des collectivités territoriales

Retrouvez ici le communiqué de presse concernant la plateforme